John Cockerill

« Opened Car Budget » - Belgique



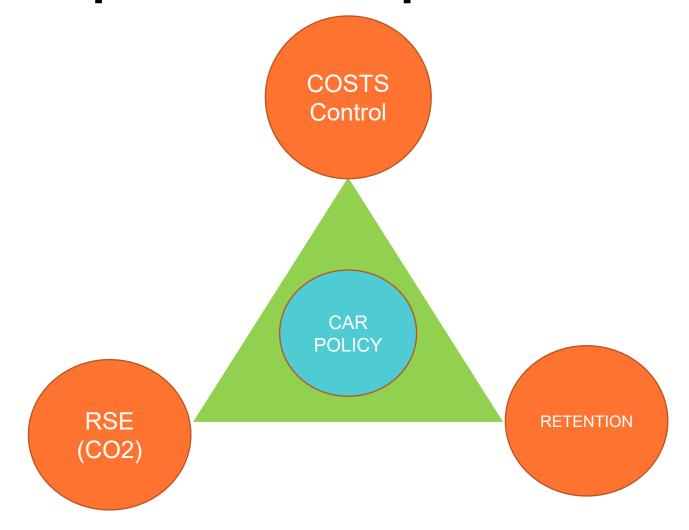
Car Policy 2020 : Raisons du changement



- « Verdissement progressif » de la flotte :
 - Responsabilité sociétale de John Cockerill : diminuer l'empreinte environnementale
 - Aligner notre politique flotte sur nos activités en matière d'énergies renouvelables
- Evolution technologiques (hybridation)
 - Multiplication des technologies disponibles
 - Nouvelles références, nouveau regard, nouvelle attitude ?
- Pression fiscale : le CO2 est le critère principal
 - Côté employeur : déductibilité diminuée
 - Côté collaborateur : « l'âge d'or » est terminé



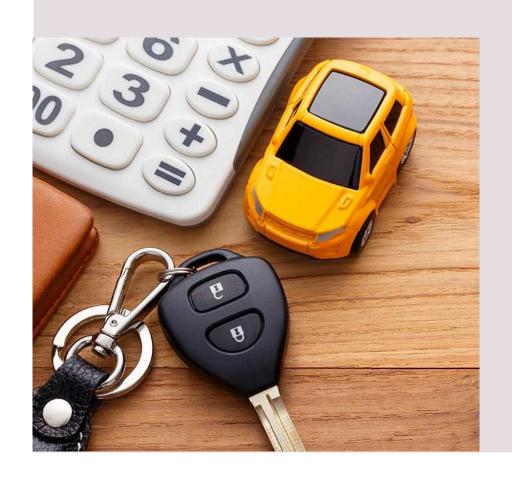
Objectif: Equilibrer les 3 piliers





Approche RH de la Car Policy

- Adaptation fréquente : la fin du « long fleuve tranquille »
- Augmenter la flexibilité : personnaliser son package
- Approche de type « budget mobilité » intégré au Flexipay (plan cafétéria)
- Provoquer une réflexion individuelle sur la voiture de société : indicateur de statut social ou outil de mobilité ?





Décloisonner les éléments du package par 2 changements majeurs

Changement 1 :TCO

Changement 2 :Ouverture du budget





Changement majeur 1 : budgets



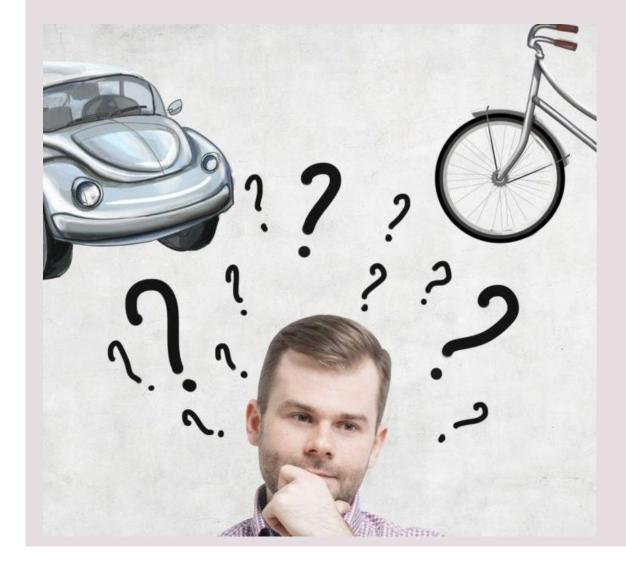
- Les budgets sont exprimés en TCO (Total Cost of Ownership)
 - CO2 incorporé dans le budget au travers de la taxe CO2 et la provision carburant)
 - CO2 plafonné (NEDC 2.0 ou WLTP : même valeur)

Objectif : inciter au choix de voitures moins émettrices



Changement majeur 2 : personnalisation

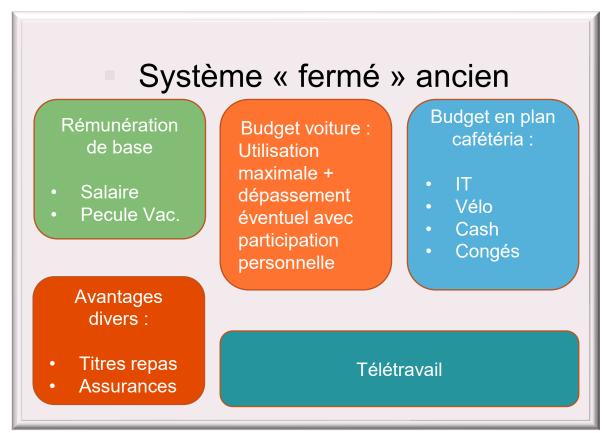
- Budget non consommé : il n'est pas « perdu », car il est versé en « Flexipay »
 - Réflexion : La voiture de société : outil de mobilité ou d'image sociale ?
 - Chacun.e fait un choix et l'assume : selon ses besoins ou ses envies

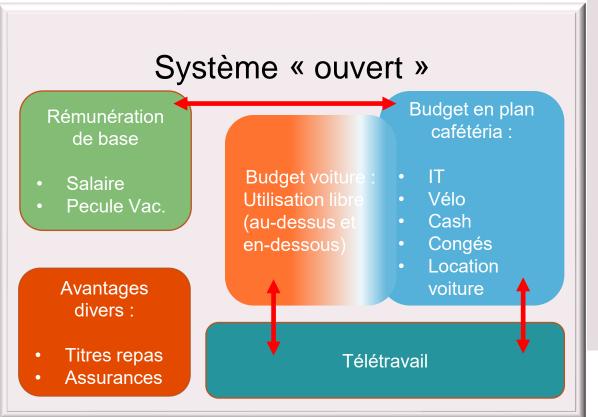




Approche RH : intégration du « plan cafétéria » et de la mobilité





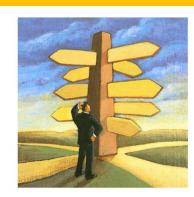


Avantages du système ouvert

Liberté et responsabilité

La question du choix





- Encourage la multimodalité
- Incite à diminuer l'empreinte carbone
- Incite à revoir son point de vue sur la voiture de société
- Permet de transférer du coût « fleet » vers du coût « salarial » à un meilleur taux de déductibilité
- Responsabilise le collaborateur dans ses choix



Merci pour votre attention ©

Pascal DUBUSSY

Fleet.belgium@johncockerill.com

John Cockerill (Headquarters)

Avenue Greiner 1 4100 Seraing Belgium

T. +32 4 330 2444

F. +32 4 330 2582

welcome@johncockerill.com

www.johncockerill.com

